

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 24** Vœu relatif à la création d'un « fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le vœu relatif à la création d'un « fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne » déposé par Mme Danielle SIMONNET ;

Considérant les différents vœux de l'Exécutif en faveur du renforcement de la démocratie locale et de la participation citoyenne ;

Considérant « l'appel des 29 pour une démocratie d'initiative citoyenne » à l'initiative du collectif « Pas sans nous » de septembre 2015, et la participation de représentants de ce collectif à la Commission Parisienne du Débat Public ;

Considérant que la démocratie participative d'initiative citoyenne est un corollaire essentiel de notre démocratie représentative, à même de la revivifier ;

Considérant que la participation des citoyens ne se décrète pas et doit disposer de moyens adéquats pour être attractive, effective et efficiente ;

Considérant les nouveaux moyens mis à disposition des citoyens en ce sens : budget participatif, carte citoyenne-citoyen de Paris, ateliers d'émergence de projets, kiosques citoyens, nuit des débats, ateliers citoyens, ... qui permettent aux Parisiens et aux collectifs de citoyens engagés de faire financer leurs projets pour Paris, d'organiser des débats publics, de médiatiser leur action ou de se former à la mise en œuvre de projets collectifs ;

Considérant que les mobilisations citoyennes ont souvent besoin d'un appui financier pour produire des documents de contre-expertise ou d'évaluation ;

Considérant le lancement en février de la concertation sur la charte de la participation citoyenne, ouverte à tous les Parisiens comme aux collectifs et aux associations ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris mette à l'ordre du jour de la concertation sur la charte de la participation citoyenne, l'opportunité de la création d'un fonds parisien pour la démocratie d'initiative citoyenne, qui donnerait aux Parisiens des moyens supplémentaires pour participer aux décisions publiques. Ce fonds pourrait permettre de soutenir la création d'espaces participatifs, de soutenir des actions de défense des droits ou de soutien à la contre-expertise citoyenne.